



Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU NORD
VILLE DE TOURCOING

Délégation de fonction et de signature à
Monsieur Pierric DESPLECHIN
Adjoint au Maire

DGA Ressources Internes et
Modernisation
Direction des Finances, de la
Commande Publique, des Affaires
Juridiques et Immobilières

DFCPAJI_AR2026_0138

Nous, **Doriane BECUE**, Maire de la Ville de Tourcoing,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 2122-18 conférant au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses Adjointes et à des membres du Conseil Municipal ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 2122-31 et L. 2122-32 conférant au Maire ainsi qu'aux Adjointes la qualité d'officier de police judiciaire et d'officier d'état civil ;

Vu le procès-verbal relatif à l'élection du Maire du 28 mars 2026 ;

Vu la délibération n°3 du 28 mars 2026 fixant à 20 le nombre des Adjointes et Adjointes de quartiers ;

Vu la délibération n°4 du 28 mars 2026 portant élection des Adjointes et Adjointes de quartiers ;

Vu la délibération n°7 du 28 mars 2026 portant délégation de compétences du Conseil Municipal au Maire, conformément aux dispositions de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté DFCPAJI_AR2026_0099 du 28 mars 2026 portant délégation de fonction et de signature à Monsieur Pierric DESPLECHIN ;

Considérant qu'il convient, pour la bonne marche des affaires communales, d'attribuer à **Monsieur Pierric DESPLECHIN**, Adjoint au Maire, une délégation de fonction et de signature ;

ARRETONS

Article 1 – Délégation de fonction et de signature est attribuée, sous notre surveillance et notre responsabilité à **Monsieur Pierric DESPLECHIN**, Adjoint au Maire en charge du commerce, de l'artisanat et des quartiers Bourgogne / Pont Rompu.

Article 2 – Cette délégation comprend notamment délégation de fonction dans les domaines suivants :

- Le commerce ;
- L'artisanat ;
- Les foires et marchés ;
- Les occupations commerciales du domaine public communal ;
- La relation avec les habitants et la vie du quartier Bourgogne / Pont Rompu ainsi que la coordination des travaux de ce Conseil de Quartier.

Article 3 - La délégation comprend l'initiative, la préparation, la mise en œuvre et le suivi des orientations et projets municipaux dans le champ des domaines repris à l'article 2 de la présente délégation. Elle inclut également la coordination des acteurs concernés, la participation aux travaux des instances, comités et commissions, ainsi que l'inscription dans les réseaux d'information, de concertation et de partenariat en lien avec les domaines délégués.

Article 4 - Dans le champ de sa délégation, **Monsieur Pierric DESPLECHIN**, reçoit également délégation de signature pour :

- Toutes correspondances et pièces administratives ;
- Les certificats d'affichage, de conformité et de caractère exécutoire des actes de la collectivité ;
- Les conventions approuvées par délibération du Conseil municipal et conclues avec les différents partenaires de la Commune ;
- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres relevant de cette délégation dans la limite de 10 000 € HT et lorsque les crédits sont inscrits au budget.
- Dans le cadre de l'exercice des pouvoirs de police du Maire, tout acte visant à réglementer, organiser et assurer le bon fonctionnement des activités commerciales sur le domaine public communal concernant les foires et marchés (gestion, organisation...), ainsi que les mesures de sanction à l'encontre des commerçants en cas de manquement de ces derniers aux règles en vigueur et la réponse aux recours gracieux formés contre les actes pris en application de cette délégation ;
- La délivrance des autorisations de débit de boissons temporaires et les récépissés de déclaration de débits de boissons permanents ;
- Les actes et arrêtés municipaux nécessaires à la bonne organisation de la vie commerciale communale dont notamment (et sans que cela ne soit exhaustif) :
 - o les occupations commerciales du domaine public (droit de terrasse, food truck, stand commerciaux dans le cadre des événements gérés par le service événementiel, stand commerciaux dans le cadre des manifestations ou fêtes nationales, locales...)
 - o les ventes dites au « déballage » ;
 - o les autorisations exceptionnelles de vente de marchandises (dimanches, jours fériés sur la voie publique...)
 - o Les autorisations exceptionnelles de fermeture tardive ;
 - o Les demandes de dérogations au repos dominical.

Pde

La signature sera précédée de la mention :

Par délégation du Maire
Nom, Prénom et fonction du signataire

Article 5 – Monsieur Pierric DESPLECHIN est également subdélégué aux attributions confiées au Maire en vertu de la délibération n°7 du 28 mars 2026 et pourra à ce titre :

- 25°) De demander à tout organisme financeur, l'attribution de subventions et régulariser les actes et conventions s'y rapportant ;

La signature sera précédée de la mention :

Pour le Maire
Nom, Prénom et fonction du signataire

Article 6 - Monsieur Pierric DESPLECHIN est habilité, par délégation, à procéder à la célébration des mariages à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté. Ladite délégation est consentie pour toute la durée du mandat actuel de **Monsieur Pierric DESPLECHIN**. Elle ne fait pas obstacle à la possibilité de confier, à titre ponctuel ou temporaire, la célébration des mariages à un autre conseiller dûment habilité.

Article 7 – En cas d'absence ou d'empêchement de **Monsieur Pierric DESPLECHIN**, la délégation reprise aux articles 1, 2, 3 et 4 du présent arrêté sera exercée par **Madame GUYART Laetitia**, Conseillère municipale déléguée.

En cas d'absence ou d'empêchement de **Madame GUYART Laetitia**, la délégation reprise aux articles 1, 2, 3 et 4 du présent arrêté sera exercée par **Monsieur BESSER Eden**, Conseiller municipal délégué.

En cas d'absence ou d'empêchement des suppléants désignés, le présent arrêté ne fait pas obstacle à la désignation d'un nouvel élu délégataire.

Article 8 – Le présent arrêté remplace et abroge, dès son entrée en vigueur, l'arrêté DFCPAJI_AR2026_0099 du 28 mars 2026 portant délégation de fonction et de signature à Monsieur Pierric DESPLECHIN.

Article 9 – Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Inscrit au registre des actes de la Commune ;
- Transmis au Préfet du Nord, Préfet des Hauts-de-France ;
- Transmis à la Trésorerie de TOURCOING ;
- Notifié à l'intéressé délégataire.

Article 10 – La date de notification fait courir le délai de deux mois de recours contentieux contre le présent arrêté devant le Tribunal Administratif de LILLE, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039,

Be

59014 LILLE CEDEX. Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr. Cet arrêté peut également faire l'objet d'un recours gracieux devant le Maire, dans les mêmes conditions de délai.

Fait à TOURCOING, en l'Hôtel de Ville, le **12 MAI 2026**

Doriane BECUE
Maire de Tourcoing



Signature et paraphe de l'Adjoint délégué :

[Handwritten signature] *[Paraph]*

Accusé réception en Préfecture le : **12 MAI 2026**

Publié sur le site Internet le : **12 MAI 2026**

BUDGET PRIN

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : DAJI_AR2026_138 avec 0 pièce(s) jointe(s)
Date de décision : 12/05/2026
Objet : Arrêté de délégation - Pierric DESPLECHIN

Nature : Arrêtés réglementaires

Matière : Institutions et vie politique - Delegation de fonctions

Date de télétransmission : 12/05/2026 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : DFCPAJI_AR2026_0138 = Arr_t_de d_l_gation = Monsieur Pierric DESPLECHIN.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : 059-215905993-20260512-DAJI_AR2026_138-AR

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 12/05/2026

